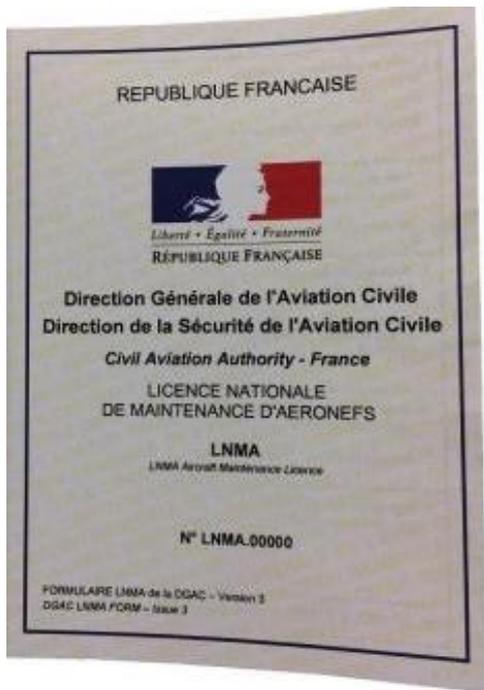


Orly, le 16 novembre 2020

## La Licence de Maintenance d'Aéronefs intégrée à OSAC



**A compter du 9 novembre, les mécaniciens doivent effectuer les démarches liées à leur Licence de Maintenance d'Aéronefs (LMA) exclusivement sur le site internet d'OSAC et non plus par courrier.**

A l'instar des services déjà disponibles pour les agréments et les aéronefs, les demandes seront désormais transmises au travers du site internet et centralisées par le Service de Gestion des Dossiers (DOGD) qui en assurera l'enregistrement et la gestion administrative avant transmission au pôle DOME pour traitement.

Les démarches concernées sont les suivantes :

- Demande initiale,
- Renouvellement,
- Modification,
- Demande de duplicata
- Changement d'adresse d'envoi ou de nom d'usage
- Demande d'autorisation exceptionnelle

Grâce à l'utilisation de cet outil en ligne, OSAC recevra l'ensemble des dossiers sous format numérique ce qui permettra un gain de temps et participera à l'amélioration des temps de traitement par le pôle Mécaniciens et Enseignement (DOME) en charge des licences.

Retrouver l'information sur le site de l'OSAC : [https://www.osac.aero/actualites-La\\_Licence\\_de\\_Maintenance\\_d\\_Aeronefs\\_integree\\_a\\_OSAC\\_en\\_ligne](https://www.osac.aero/actualites-La_Licence_de_Maintenance_d_Aeronefs_integree_a_OSAC_en_ligne)

**Le bureau de l'UNSA Aérien SNMSAC**